

# Belgentier

Revue municipale 2017





## Sommaire

P 3	Le mot du maire
P 4	Finances/ Travaux Communaux
P 5/6	Travaux
P 7/8/9	Plu
P 10	Annee Scolaire
P 11	Ecole/Nap/Alsh
P 12	Etat Civil/ Infos Service
p 13/14/15	Culture/Animations

Revue municipale de Belgentier  
Directeur de la publication : Dr Bruno Aycard  
Directeur de la rédaction : J.Fondacci  
Conception graphique et impression : Imp. Sira  
Distribution : Boites aux lettres  
Dépôt légal : Janvier 2017  
Crédits photos : J.Fondacci, Valérie Ruperti  
Tirage : 1400 exemplaires



# Le mot du Maire

---



La commune qui avait anticipé la baisse des recettes provenant de l'Etat et l'augmentation des charges a pu dégager par une gestion raisonnable de ses dépenses, une marge de manœuvre suffisante pour continuer d'investir sans recourir à une augmentation de ses taux d'imposition.

Cette année, nos efforts se sont portés sur les infrastructures sportives qui ont été rénovées ; notamment le stade de football qui bénéficie désormais d'une pelouse en synthétique et d'un nouvel éclairage, et les locaux du tennis qui se sont agrandis.

En même temps, la collectivité a maintenu ses investissements pour améliorer sa voirie et pour mettre en conformité avec la loi sur l'accessibilité aux personnes handicapées une partie de ses bâtiments ainsi que le cimetière.

La longue procédure de révision de notre PLU est en voie d'achèvement, le conseil municipal va bientôt arrêter le projet qui sera ensuite soumis à enquête publique après recueil de tous les avis des personnes associées pour être enfin approuvé vraisemblablement en fin d'année 2017. Cette décision est importante pour l'avenir de la commune puisque le PLU constitue en quelque sorte la feuille de route de notre aménagement futur.

Le recensement de la population réalisé en début d'année et dont les résultats définitifs ne seront pris en compte qu'en 2019 confirment une stabilisation voire une légère baisse de l'évolution de notre croissance démographique qui met un terme au rythme de croissance rapide et soutenu qu'a connu la commune jusqu'à ce jour. Les effets de la loi ALUR anticipés par notre PLU permettront une reprise maîtrisée de croissance démographique afin de ne pas rompre l'équilibre actuel entre la préservation de notre cadre naturel, et un niveau acceptable de population supplémentaire compatible avec nos capacités d'infrastructures. Ce scénario correspond au modèle de développement harmonieux souhaité par la commune dans son Plan d'Aménagement Durable.

La qualité du cadre de vie de notre commune ne serait rien sans le dynamisme de ses habitants et tout particulièrement celui de toutes ses associations qui offrent à notre population toutes sortes d'activités. Je salue ici tout leur travail et leur générosité.

Je ne manquerai pas enfin, de remercier la commission culture qui propose pour notre plus grand bonheur et tout le long de l'année des spectacles très divers et de qualité.

Je remercie également tous les bénévoles de la CCFF qui durant la sécheresse estivale s'est activement mobilisée pour patrouiller sur notre territoire et lui assurer une surveillance efficace.

Cette année le Conseil Départemental a rénové le bâtiment de l'Association Départementale des Feux de Forêts et pour l'année qui vient, il financera également la rénovation des toilettes et de l'appentis.

Ce bulletin qui reporte sur support papier les actions communales de l'année, complète notre site internet ([belgentier.fr](http://belgentier.fr)) qui apporte des informations continues fort appréciées par la population puisqu'il était visité environ 350 fois par mois à son démarrage en octobre 2014 alors qu'aujourd'hui, on comptabilise environ 4000 visites mensuelles !

En cette période de fêtes, permettez-moi de vous adresser au nom de l'ensemble de l'équipe municipale tous nos vœux de santé et de bonheur pour le nouvel an.

Docteur Bruno AYCARD  
Maire de Belgentier  
Conseiller Départemental du Var  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
de Communes de la Vallée du Gapeau

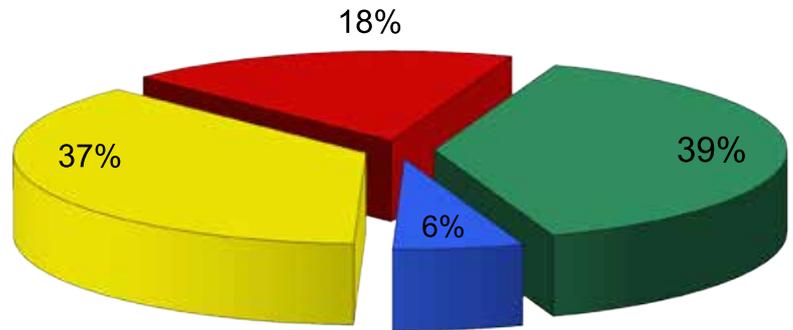


L'élaboration du budget 2016 a dû prendre en compte la diminution des dotations de fonctionnement de l'Etat ainsi que l'augmentation réglementaire de certaines de nos charges fixes comme par exemple la participation annuelle aux frais du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui est passée de 48 965 € en 2015 à 65 127 € en 2016 qui se stabilisera à la somme de 97 452 € en 2019 ! Pourtant, malgré ces contraintes, nous avons pu réaliser les travaux de rénovation du stade de football grâce à des aides exceptionnelles. Ainsi sur un montant total définitif de 600 000 € TTC nous avons obtenu 376 900 € de subventions réparties comme suit :

- Etat 142 276 €
- Département 120 000 €
- Région 50 000 €
- Fédération Française de Football 48 300 €
- CCVG 16 300 €

Avec un emprunt de 100 000 € qui sera repris au 1/01/2017 par la CCVG puisque le stade devient communautaire et avec une récupération de TVA de 98 400 €, il ne restera à la charge de notre budget que la somme de 24 724 €. En plus de cet investissement nous avons pu agrandir les locaux du tennis dont le coût total a été de 76 700 € et réaliser une opération de goudronnage pour un montant de 46 800 €.

## Répartition des dépenses globales du budget principal 2016 (évaluées à 2 207 000€)



Dépenses du personnel	39,00%
Dettes (interêt + capital)	6,00%
Dépenses d'équipement	37,00%
Dépenses d'exploitation et de gestion	18,00%

## Travaux Communaux



Création d'un local dans le jardin de l'immeuble de la rue République.



Démantèlement du feu tricolore RD554 par nos employés



Enlèvement de l'armoire de commande du feu.



Mise en place des points lumineux au local du tennis



Réparation de l'exutoire du canal.



Peinture RDC immeuble République.



Réparation canal à la rue des Turcos.

## RENOVATION DU STADE DE FOOTBALL

La préparation de la surface de jeux a d'abord nécessité l'apport de 6900 m<sup>3</sup> de sable en couche de fondation drainante dans laquelle sont enfus 235 ml de drains collecteurs, puis la mise en place de caniveaux récepteurs des eaux drainées. Enfin, il a été installé un complexe en gazon synthétique lesté de sable et de granulats de caoutchouc. Le muret latéral a été rehaussé.

En périphérie, il a été installé quatre double projecteurs fixés sur de nouveaux mâts d'éclairage de 18 m de haut et reliés à une armoire de commande électrique.

Huit arroseurs intégrés ont été posés avec un système de commande programmé ou manuel.

Il a été également partiellement édifié des clôtures rigides de 2m, et des filets pare-balls de 6m. Enfin, un nouveau tableau électrique avec compteur a été installé ainsi qu'une ligne téléphonique.



Inauguration du stade en présence des élus

Pose des mâts d'éclairage



Pose clôture du stade de football



Pose des premières bandes synthétiques



Vue d'ensemble faisant valoir une meilleure intégration du terrain à l'environnement



# Travaux



Reprise du muret latéral du stade de football



Aménagement intégré d'un site de collecte à la place E. Arnaud



Local tennis en cours de construction par l'entreprise Piluso



Création d'une rampe d'accès à la salle Henri Aycard pour les personnes à mobilité réduite



Local du tennis terminé



Goudronnage du chemin de la Font Sainte



## L'HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE :

Dans un premier article paru dans le bulletin municipal de 2014 les habitants ont été informés que le conseil municipal a décidé le 6 octobre 2014 de prescrire la révision de notre PLU.

Belgentier s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme dès 2006. Après un peu de recul sur l'application du PLU, la nécessité d'ajuster ou de réaffirmer certaines orientations avait conduit à le mettre en révision.

L'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme a également dû intégrer les récentes évolutions du Code de l'Urbanisme comme les lois Grenelle de 2010 et 2012 depuis lesquelles le PLU doit agir en faveur de principes tels que la protection de la trame verte et bleue du paysage ou la diminution des déplacements en voiture ou la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014 qui demande aux communes d'optimiser l'espace urbain.

Une plaquette d'information spéciale a été également distribuée dans le Flash Info d'Octobre 2015 auprès de la population présentant les grandes lignes du Diagnostic et du projet du PADD. Un second article du bulletin municipal de 2015 a rappelé qu'une réunion avec les personnes associées avait eu lieu le 3/09/2015, et qu'une autre avec la population allait avoir lieu le 20 octobre 2015 afin de présenter les diagnostics urbain et environnemental, ainsi que le PADD dont les orientations ont été débattues par le conseil municipal le 26 octobre 2015.

Une seconde réunion publique a eu lieu dans la salle du conseil municipal le 11 octobre 2016 pour présenter les grandes lignes du projet de PLU avec le zonage. Ces documents provisoires ont été mis pour information sur notre site internet.

Enfin, un registre d'observations reste toujours à

disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## CE QUI VA CHANGER PAR RAPPORT AU PLU DE 2006 :

**Le nouveau zonage** vise à affiner le PLU de 2006 en fonction des enjeux urbains, agricoles et environnementaux qui se sont dégagés dans le diagnostic territorial et les orientations du PADD. La volonté de soutenir l'agriculture et favoriser le développement d'une agriculture de proximité a également guidé une redéfinition des zones agricoles.

**Le règlement** définit les principes et règles de construction en ayant recours, selon les caractéristiques et enjeux des différents zones et secteurs, à tout ou partie des 14 articles : occupation et utilisation du sol, desserte des terrains en voiries et réseaux, implantation des constructions, emprise au sol et hauteur maximale des constructions, aspect extérieur des constructions et leurs abords, stationnement, espaces libres, aires de loisirs, plantations, performances environnementales et infrastructures de communication. **La principale évolution par rapport au PLU de 2006 tient à la loi ALUR** (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), qui a supprimé certains outils qui existaient jusque-là comme le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) ou la superficie minimale des terrains constructibles. Dans le PLU de Belgentier, ces mesures ont été compensées par la mise en place de nouveaux outils, notamment la définition de coefficients d'emprise au sol qui fixe la superficie maximale des bâtiments au regard du terrain et de coefficients d'espaces verts permettant de réserver des espaces naturels et paysagers. Les règles concernant les extensions et annexes autorisées pour accompagner l'évolution des habitations existantes dans les zones agricoles et

naturelles ont également été redéfinies au regard des nouvelles attentes législatives.

Avec les **Orientations d'Aménagement et de Programmation**, le PLU n'est plus un simple document de réglementation de l'usage des sols : il définit également les conditions d'aménagement de secteurs à enjeux, c'est-à-dire à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Le projet de règlement et de zonage du PLU sera vraisemblablement arrêté par le Conseil Municipal en Janvier 2017. Il sera transmis pour avis aux Personnes

Publiques Associées qui auront 3 mois pour formuler leurs observations.

Ensuite il sera pris par le Maire un arrêté d'Enquête Publique ; cette dernière devrait se dérouler pendant un mois lors du deuxième trimestre 2017, c'est à cette occasion que le commissaire enquêteur nommé par le président du Tribunal Administratif sera chargé de collecter les doléances et observations du public.

Une fois l'avis du Commissaire Enquêteur recueilli, le PLU sera soumis en fin d'année à l'approbation du Conseil Municipal puis transmis au Préfet et publié avant de lui conférer son caractère exécutoire.

## Ce qui change par rapport au PLU de 2006

Le zonage et le règlement du PLU sont l'**expression** du PADD.

- Une redéfinition des zones urbaines et à urbaniser visant à conforter le village de façon prioritaire et une orientation **d'aménagement** et de programmation
- Une simplification des zones urbaines
- Une réduction des zones à urbaniser à l'**extérieur** du village
- De nouvelles règles pour gérer les densités
- Une reconnaissance de l'**activité** agricole existante ou potentielle
- Une meilleure protection des zones naturelles et des paysages
- Une nouvelle délimitation des espaces boisés classés

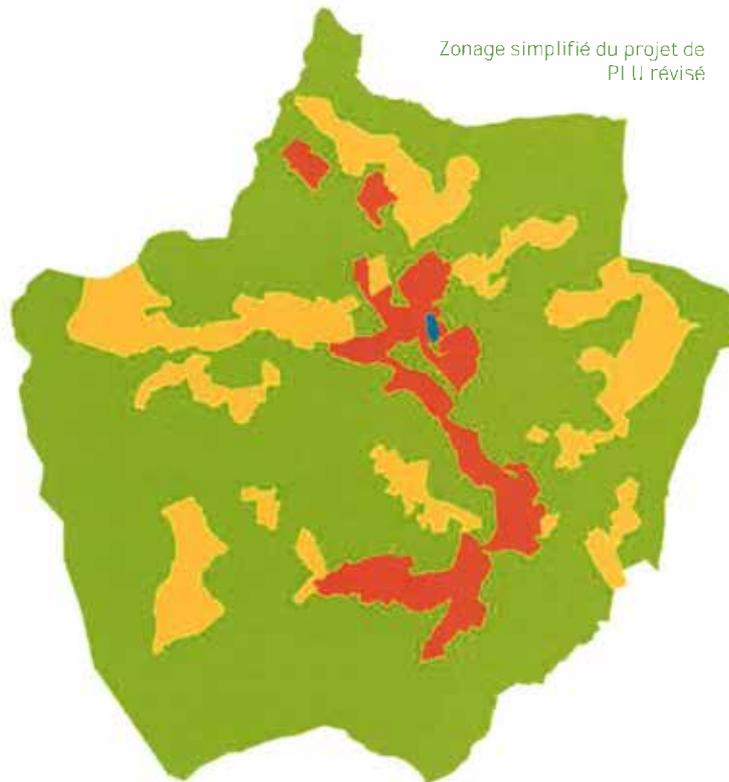
## Les zones du PLU

Zones et secteurs		PLU 2006	PROJET
Zones urbaines	Village	UA / UAp	UA / UAp
	Extensions et hameaux	UB/UBa UC/UCa/UCb/Ucc UD/UDa	UB / UBa / UBb
	ZAC de la Muscatelle	UZ/UZa/UZb	UM
Zones à urbaniser	Urbanisation sous forme d'opérations d'ensemble	AU/AUa	1AU
Zones agricoles	Espaces agricoles ou potentiellement agricoles	-	A / Apr
Zones naturelles	Espaces naturels et hameaux	N / Na / Np / Nz	N / NLc / Npr



Zonage simplifié du projet de  
PLU révisé

- Zones urbaines "U"
- Zones à urbaniser "AU"
- Zones agricoles "A"
- Zones naturelles "N"



Révision du PLU de Belgentier / Réunion publique / 11 octobre 2015

14

## Bilan des surfaces du PLU

PLU EN VIGUEUR

	ha	% commune
UA/UAp	6,4	0,5%
UB/UBa	5,7	0,4%
UC/UCa/UCb/UCc	103,5	7,7%
UD/UDa	11,2	0,8%
UZ/UZa/UZb	2,6	0,2%
<b>TOTAL ZONES U</b>	<b>129,4</b>	<b>9,6%</b>
1AU/1AUa	8,8	0,7%
<b>TOTAL ZONES AU</b>	<b>8,8</b>	<b>0,7%</b>
<b>TOTAL ZONES A</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
N	1201,4	89,5%
Np	0,3	0,0%
Nz	1,7	0,1%
<b>TOTAL ZONES N</b>	<b>1203,4</b>	<b>89,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1341,6</b>	<b>100,0%</b>

PROJET PLU REVISE

	ha	% commune
UA	6,6	0,5%
UB/UBa/UBb	86,6	6,5%
UM	2,6	0,2%
<b>TOTAL ZONES U</b>	<b>95,9</b>	<b>7,1%</b>
1AU	1,0	0,1%
<b>TOTAL ZONES AU</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1%</b>
A	6,2	0,5%
Apr	174,8	13,0%
<b>TOTAL ZONES A</b>	<b>181,0</b>	<b>13,5%</b>
N	263,3	19,6%
NL	8,0	0,6%
NLc	8,4	0,6%
Np	0,5	0,0%
Npr	783,6	58,4%
<b>TOTAL ZONES N</b>	<b>1063,8</b>	<b>79,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1341,6</b>	<b>100,0%</b>

# Année scolaire

Sylvaine DELMOTTE  
Adjointe aux affaires Scolaires



# ECOLE-NAP-ALSH



ALSH avec l'ODEL VAR



Journée de l'ovale



Réunion de travail NAP



Spectacle de Noël de l'école



Spectacle fin d'année de l'école



Visite de Mme Delmotte Adjointe à la microcrèche

Après midi intergénération organisée par le CCAS



Nap musique animée par Alex Faucithon en présence des anciens

# État civil

## Naissances

2015 : PEPINO Camille née le 30 décembre 2015 à TOULON (Var)  
2016 : CHIOUX Esteban né le 6 janvier 2016 à HYERES (Var)  
ALCINA Logan né le 20 février 2016 à TOULON (Var)  
GREGET Jade née le 3 mars 2016 à TOULON (Var)  
CARAVEN Tao né le 10 mars 2016 à TOULON (Var)  
DEBONNET Cédric né le 27 mars 2016 à TOULON (Var)  
PAPILLON GAUTIER Liam né le 15 mai 2016 à TOULON (Var)  
SIMONATO Livia née le 19 mai 2016 à TOULON (Var)  
GERARD Eliott né le 8 juin 2016 à TOULON (Var)  
DAWIDOWICZ Kailey née le 13 juin 2016 à TOULON (Var)  
ACCOSSANO Antone né le 29 juin 2016 à TOULON (Var)  
NORGUET VIRTE Tessa née le 28 juillet 2016 à TOULON (Var)  
MASSON Noa né le 31 août 2016 à TOULON (Var)  
PORTIER Léa née le 5 septembre 2016 à TOULON (Var)  
FLOCH Briec né le 9 septembre 2016 à TOULON (Var)  
SAUMON Elsa née le 10 septembre 2016 à TOULON (Var)  
PIERANTONI DE REGIBUS Mélodie née le 11 octobre 2016 à TOULON (Var)  
BLAY William né le 16 octobre 2016 à TOULON (Var)  
CARDONA Timéo né le 26 octobre 2016 à TOULON (Var)  
BOUILLARD Lina née le 18 novembre 2016 à HYERES (Var)

## Mariages

SCHWEIGER Christophe et LANTER Jennifer	31 janvier 2016
PASQUET Philippe Et WAGENER Laurence	23 avril 2016
ZUNN Romain et BRUNEL Anne-Charlotte	21 mai 2016
LELONG John et PEREYRON Loetitia	23 juillet 2016
ROQUES Pascal et ABBAS Aïda	23 juillet 2016
HUNTZINGER Nicolas	
et DERIAVSKAIA ALEXANDROVNA Nataliia	15 octobre 2016
PATTIER Roland Et BORNENS Liliane	15 novembre 2016



## Décès

2015 : GARNIER Bernadette épouse ELIAS	31 décembre 2015
2016 : VERSE Jacques	12 janvier 2016
MISCHELETTI Pierrette épouse MARINO	9 février 2016
MENOTTI Georges	3 mars 2016
AICARD Régine épouse ARNAUD	28 mars 2016
SCAILLIEREZ Jean	5 avril 2016
TRUC Henri	17 avril 2016
M'DETT Fatma épouse VAN OVERMEIRE	28 avril 2016
LUCIANO Charles	7 mai 2016
PASQUALINI François	12 mai 2016
CHALOT André	8 juin 2016
GIGOU Claude	9 juillet 2016
LAURENTI Monique veuve FORGUES	18 juillet 2016
FRANCESCHI Clément	31 juillet 2016
BRUSSELLE Michel	22 septembre 2016
SESCA Rose veuve REY	17 octobre 2016
BERNARD Germaine veuve GARCIN	23 octobre 2016
SOHIER Stevan	24 octobre 2016
BERENGER Jean	29 octobre 2016
GUIRADO Marie veuve AUFFRAY	1 novembre 2016
HIDEUX Jean-Pierre	4 novembre 2016
BAUDENS Gérard	19 novembre 2016
MALRIC Jean-Paul	4 décembre 2016

## INFORMATIONS UTILES

- **Permanence de nuit** : en cas d'urgence, toute personne peut appeler la Mairie (04 94 33 13 00) pour joindre la Police Municipale
- **Bureau de poste** : Ouvert le matin de 9h00 à 12h00 du lundi au samedi, téléphone 04.94.48.94.38
- **Garderie périscolaire** : Il est rappelé que les parents peuvent laisser leur(s) enfant(s) scolarisés à la garderie de l'école de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h00 le soir, inscription au préalable en mairie.
- **Recensement militaire** : les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie au cours de leur mois d'anniversaire.
- **Pôle Emploi** : nous dépendons de l'antenne d'Hyères Inscription par téléphone (39.49) ou sur internet : <http://www.pole-emploi.fr/>
- **La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau** : propose aux personnes âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail et aux personnes handicapées **un service de téléalarme** qui, grâce à un transmetteur vous permettra d'être secouru en cas de chute, d'agression, de malaise.... Pour toute information, constitution de dossier et mise à disposition de l'appareil, contactez la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au 04.94.33.15.20. Il est également proposé aux personnes âgées dès 65 ans ou 60 ans selon les mêmes conditions que ci-dessus, **un service de portage de repas à domicile** au tarif de 7,16€ TTC la journée (midi et soir). Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au 04.94.33.15.20.
- **Coopérative Oléicole** : Magasin ouvert les lundis, mercredis et samedis matins de 9h30 à 12h sauf les jours fériés. Tél : 04.94.48.98.80
- **VAR'LIB** : Tous les jours, toute l'année, 2 € le trajet - Voir les horaires : Abri Bus, sur le site [www.transports.var.fr](http://www.transports.var.fr) ou en mairie.

Toutes les informations utiles sur les démarches administratives peuvent être consultées sur le site internet de la commune : [www.belgentier.fr](http://www.belgentier.fr)

## NUMÉROS UTILES

- |  |  |
|--|--|
| • Mairie de Belgentier                           | 04.94.33.13.00<br><a href="http://www.belgentier.fr">www.belgentier.fr</a> |
| • Ecole communale                                | 04 94 48 94 43   |
| • Vos droits et démarches<br>ALLO SERVICE PUBLIC | 39 39<br><a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>  |
| • Police municipale                              | 06 08 36 22 47<br>ou 06 08 36 22 74  |
| • Pompiers, Police et Samu                       | 112  |
| • Centre anti-poison                             | 04 91 75 25 25   |
| • S.O.S. enfance maltraitée                      | 119  |
| • Hôpitaux                                       |  |
| ST MUSSE   | 04 94 14 50 00   |
| SAINTE ANNE                                      | 04 83 16 20 14   |
| HYERES   | 04 94 00 24 00   |
| • Cabinet Dentaire                               |  |
| Dr Bruno AYCARD                                  | 04 94 48 96 07   |
| • Cabinet Médical                                | 04 94 48 91 83<br>Fax 04 94 48 91 83                                       |
| Dr M. DUPONT-BRULANT                             | 06 82 40 31 94   |
| Dr F. de MONTCLOS                                | 06 63 14 47 89   |
| • Masseurs Kinésithérapeutes                     |  |
| Julien PENALVA                                   | 04 94 48 93 14   |
| Heifara Franck MIROT                             | 06 65 24 89 82   |
| • Cabinet d'ostéopathie                          |  |
| Lionel JOURDAN                                   | 07 68 15 02 64   |
| • Cabinet d'infirmiers                           |  |
| Répondeur  | 04 94 48 98 93   |
| Infirmière et infirmiers :                       |  |
| Claudine REY                                     | 06 03 28 72 80   |
| Philippe ANGENEAU                                | 06 83 17 46 54   |
| Jean-Fred LEBEAU                                 | 06 31 68 44 90   |

# Culture et animations

René MORETTI,  
Adjoint à la culture



Chorale Do Brasil

2 concerts lyriques  
2 concerts chorales internationales  
1 concert chansons populaires  
italiennes « Quartetto »  
1 récital chansons françaises  
1 concert chorale régionale La Valette  
Départemental  
1 concert gospel



Chorale Vallis Laeta



Concert dans l'église par le Trio Caravelle



Concert Cello Fan



Il Quartetto

# Culture et Animations



Cof journée du Jardin des Astuces



Contes à rebours COF



Exposition peinture Odile Fayon



Inauguration de la Maison du Patrimoine, rupture du ruban par Mr le Maire avec Mr Christophe Aquadro Directeur



Journée du Patrimoine organisée par l'association Les Amis de Peiresc et animée par Mr Christophe Aquadro

1 WE astronomie  
7 soirées théâtre  
1 soirée folk  
2 expositions peinture

**Renouvellement**  
Cours de danse de salon,  
de gym zumba et de Qi Gong.  
Soit 20 animations cette année.

# Culture et Animations



Pièce théâtre l'ours de Tchekhov 10.2016



Spectacle Route 83 au Parc Peiresc



Théâtre un air de famille cie la godille de six fours



Tra Do Folk à la salle H.Aycard Soirée country

## Info-Services

### Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Si vous avez emménagé sur Belgentier, déménagé à l'intérieur de la commune, ou que vous soyez tout jeune électeur, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales en vue de l'élection présidentielle et des législatives en 2017.

Une permanence se tiendra le samedi 31 décembre 2016 de 10H à 12H en mairie.

#### PERMANENCES :

- **C.L.I.C. de la Vallée du Gapeau** (Centre d'aide gratuit de proximité et conseils aux personnes âgées) - 04.94.33.15.20
- **C.C.A.S** : consultation en mairie sur rendez-vous au 04.94.33.13.00
- **M.S.A.P (Maison de Service Public à Sollies-Pont)** - 04.94.33.38.61
- **ASSISTANTE SOCIALE** : permanence en mairie le mardi **uniquement sur rendez-vous au 04.94.20.95.15**
- **S.S.I.A.D (Aides aux personnes)** 04.94.33.10.60
- **CONSULTATION JURIDIQUE** : Le 2<sup>nd</sup> lundi de chaque mois sur RDV auprès de la mairie.
- **ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS, FERRAILLE ET DECHETS VERTS** par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au domicile des intéressés **sur RDV au 04 94 27 87 31**
- **DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE** : pour tout dépôt d'encombrants, ferraille et déchets verts sur présentation d'un badge se présenter à Sollies-Pont : Zac de la Poulasse, avenue de l'arlésienne - Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h - 04.94.35.14.28.

*Bonne fêteuse année 2017*

